

LDM du HAUT FOREZ  
B.P. 191  
42604 VERRIERES EN FOREZ Cedex

Tél. 04.77.97.74.20  
Fax 04.77.97.74.39

Verrières en Forez, le 31 mai 2016

Madame, Monsieur,

Permettez-nous de vous rappeler que conformément aux textes officiels, tout élève mineur n'est pas autorisé à quitter le lycée pendant sa journée de cours, sauf sur autorisation de son responsable légal.

Par conséquent, vous voudrez bien nous retourner complétée et signée l'autorisation ci-dessous pour la rentrée scolaire. Cette autorisation est valable pour l'année 2016 - 2017.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Les Conseillers Principaux d'Education.

✂-----

AUTORISATION DE SORTIE DES ELEVES MINEURS  
ANNEE SCOLAIRE 2016 - 2017

Je soussigné(e) Madame, Monsieur .....  
Responsable légal de l'élève .....Classe : .....

- \* autorise (1) ) mon enfant à quitter le lycée pendant ses heures libres inscrites  
à son emploi du temps et en cas d'absence prévue ou imprévue de  
professeur.  
\* n'autorise pas (1) )

A.....le .....2016

Signature du responsable légal :

(1) rayer la mention inutile  
Rappel :

N.B : Comme le prévoit le règlement intérieur tous les élèves sont sous la responsabilité des familles pendant les 2 récréations de la journée.

Exemplaire à compléter et à retourner au :

LDM du HAUT FOREZ  
B.P. 191  
42604 VERRIERES EN FOREZ CEDEX